

PV de l'assemblée générale des délégués 2020

1. Ouverture de l'assemblée

Devant la recrudescence des cas de COVID-19 constatée depuis quelques semaines dans toute la Suisse, le comité de l'AFJM a décidé d'annuler l'Assemblée Générale qui devait se tenir en présentiel le samedi 7 novembre 2020 à Cottens.

Les informations qui auraient dû être transmises lors de cette assemblée et les résultats des votations faites par voie circulaire, via un formulaire online séparé sont repris de ce PV.

Le comité de l'AFJM remercie les responsables des sociétés d'accepter cette manière de procéder. Elle permettra à l'AFJM de remplir ses obligations statutaires.

2. Rapport des présences et désignation des scrutateurs

L'AFJM compte à ce jour 85 sociétés membres. Les votes sont faits par voie électronique. Chaque société est considérée comme présente et a droit à une seule voix.

La majorité requise est de 43 voix.

Les votes sont restés ouverts jusqu'au 24 décembre 2020, à minuit. Les sociétés n'ayant pas donné réponse à cette date sont comptées comme « abstention ».

3. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Le procès-verbal se trouve en format électronique sur notre site internet et n'est plus envoyé avec la convocation. Chaque société a reçu un lien par mail et un format papier est mis à disposition avant le début de l'Assemblée. Chaque société a donc pu en prendre connaissance.

Le procès-verbal est approuvé. M. le Président remercie son auteur, notre secrétaire PV Delphine Maradan.

4. Rapport du Président cantonal

Annexe 1

5. Rapport du Président de la commission de musique

Annexe 2

M. le Président remercie la Commission de Musique et en particulier son président, M. Matthias Schwaller pour ses nombreuses années à la tête de celle-ci.

6. Rapport de la Caissière et de la société vérificatrice des comptes et approbation par l'Assemblée

Les sociétés membres ont reçu les annexes suivantes : les comptes de l'AFJM 2019-2020, les différents commentaires rédigés par notre caissière et le rapport de la société vérificatrice des comptes.

- Bilan AFJM
 - Somme des actifs : CHF 49470.22
 - Somme des passifs : CHF 49470.22
 - Gain de fortune : CHF 8803.09
- Camp du Nouvel An
 - Perte de CHF 218.70
- Camp de Pâques
 - Le camp n'a pas eu lieu

Les vérificateurs des comptes certifient avoir vérifié les comptes et contrôlé par sondage le compte de résultats. La comptabilité est régulièrement tenue et les écritures comptables sont dûment justifiées. Ils certifient également l'exactitude des pièces présentées. Ils proposent à l'Assemblée d'en décharger la caissière et le comité.

L'Assemblée approuve les comptes et M. le Président remercie notre nouvelle caissière Emilie Cassard pour leur parfaite tenue.

7. Fixation de la cotisation annuelle et des amendes

Le Comité Cantonal propose de maintenir la cotisation annuelle à CHF 50.00 par section membre. Cette proposition est acceptée par votation.

Le Comité Cantonal propose également de maintenir le montant de CHF 100.- pour les sociétés excusées par écrit avant le début de l'Assemblée ainsi que le montant de CHF 200.- pour tous les autres cas. Cette proposition est également acceptée par votation.

8. Désignation du lieu de la prochaine assemblée et nomination de la société vérificatrice des comptes

Comme l'assemblée 2020 a dû être annulée, l'AJFM propose d'attribuer à nouveau la prochaine assemblée à La Société de Musique de « Les Martinets » de Cottens, qui confirme sa candidature pour l'organisation de notre prochaine Assemblée, ainsi que pour la vérification des comptes.

La prochaine Assemblée ordinaire aura donc lieu le samedi 13 novembre 2021, organisée par la société « Les Martinets » de Cottens.

La Société de Cottens recevra un défraiement de CHF 300.- par l'AFJM, en plus du bénéfice réalisé par leur soin à la buvette ou via d'autres ventes durant l'Assemblée.

9. Admissions, démissions et exclusions

Cette année, il n'y a pas d'exclusion.

Il y a cependant deux démissions. Il s'agit de la Fanfare de Châtel-St-Denis et de la Mauritia de Remaufens.

Suite à ces deux démissions, il a y une nouvelle admission, l'Harmonie L'Uni'son de Châtel-St-Denis & Remaufens.

Les démissions et l'admission sont acceptés par l'assemblée des délégués.

Le nombre de sociétés affiliées à l'Association Cantonale passe donc à 84 sections.

10. Fête cantonale

La 20ème fête cantonale a eu lieu en juin 2016 à Broc.

Une candidature pour 2024 a été envoyée à l'AFJM. Il s'agit de l'EJHS. Ces derniers souhaitent organiser cette fête pour fêter leurs 20 ans.

L'assemblée des délégués accepte d'attribuer une fête cantonale des jeunes musiciens en 2024 à l'EJHS.

11. Rencontres musicales

Malheureusement, suite à la situation sanitaire de ce printemps, la société de musique de la Ville de Bulle et leurs cadets ont dû renoncer à organiser les 10èmes rencontres musicales.

Après discussion avec le comité d'organisation, un report au printemps 2021 n'a pas été envisagé étant donné la situation encore très tendue et surtout incertaine pour l'année prochaine. Il a donc été décidé d'annuler définitivement ces 10èmes rencontres qui devaient se tenir à Bulle en 2020.

En vue de cette assemblée, nous n'avons reçu aucune candidature.

Pour rappel, les années 2022 et 2023 (année du 50ème de l'AFJM) sont toujours libres.

12. Camps musicaux du Nouvel An et de Pâques 2021

Le 14^{ème} camp pour les jeunes musiciens âgés de 18 à 22 ans devait se dérouler du 27 au 30 décembre 2020 avec comme invité, le directeur Adrian Schneider. Malheureusement, la situation sanitaire a eu raison du camp et le comité a dû l'annuler.

Différents défis ont été proposés aux participants afin de remplacer un peu le camp. Le résultat a été publié sur les réseaux sociaux le soir du concert, le 30 décembre.

Le 42^{ème} camp musical de Pâques a malheureusement dû être aussi annulé suite à la situation sanitaire. Le comité espère organiser une version 2021. Ce dernier aura lieu du 6 au 9 avril 2021. Le concert aura lieu le 9 avril 2021 à 20h00.

Par les bons résultats des comptes et les subventions Jeunesse et Musique, l'AFJM a décidé de maintenir sa participation financière à hauteur de CHF 1'250.- pour les concerts des camps de Pâques et CHF 750.- pour Nouvel An. Ces montants ne sont valables que si la demande J+M est acceptée. En cas de réponse négative, les montants de CHF 1'000.- pour Pâques et CHF 500.- pour Nouvel An restent inchangés.

De plus, des contrats spéciaux sont établis avec les Sociétés de Musique qui organisent les concerts dans la salle CO2 à la Tour-de-Trême ainsi que depuis l'année passée au Bicubic à Romont.

M. le Président remercie également le soutien financier des fidèles sponsors dont les principaux sont les suivants :

- Banque Cantonale de Fribourg
- Loterie Romande
- Société Cantonale des Musiques Fribourgeoises
- Association des Musiciens Vétérans Fribourgeois
- Girons de musique du canton de Fribourg
- Association Suisse des Musiques

13. Autres activités AFJM

15a. Groupe de travail « Workshop »

Deux nouveaux workshops sont prévus pour cette saison musicale si la situation sanitaire le permet. Il s'agit de :

- Interactions sociales dans les sociétés de musique (reporté en 2021)
- La gestion financière des sociétés de musique

De plus amples informations suivront en temps voulu.

15b. Groupe de travail « insertion des jeunes »

La collecte des questionnaires est terminée et la phase d'analyse des données a commencé. Les réponses et résultats sont très intéressants. Le groupe de travail pourra transmettre ses conclusions ainsi qu'un bref rapport au printemps 2021, comme prévu.

De plus amples informations suivront en temps voulu.

15c. Welt Jugend Musik Festival Zürich (WJMF)

Du 8 au 11 juillet 2021, se déroulera à nouveau à Zürich le Welt Jugend Musik Festival. Pour rappel, l'AFJM avait participé à l'édition 2017 avec un petit ensemble. Celui-ci avait remporté le titre en 1ère catégorie harmonie.

Pour la version 2021, aucun ensemble fribourgeois ne s'est inscrit. C'est pourquoi, suite au succès de cette participation et aux retours positifs des sociétés, nous avons décidé de réitérer l'aventure et de créer à nouveau un ensemble spécifique pour ce concours.

Les formulaires d'inscriptions pour les jeunes seront disponibles dès janvier 2021. Un plan de 5-6 répétitions sera établi. Elles auront lieu durant les mois de mai-juin et

14. Démissions et élections de membres du Comité et constitution de la Commission de musique

2020 est une année statutaire. Il faut donc réélire tout le comité. 6 membres ont accepté de se représenter. Il s'agit de Fabien Gavillet, Laetitia Reynaud, Emilie Cassard, Lauriane Kolly, Delphine Maradan et Pauline Nussbaumer.

L'assemblée accepte de réélire ces 6 candidats. De plus, elle accepte que Fabien Gavillet reste à la présidence.

La situation du Comité est la suivante : Fabien Gavillet, Président du Comité, Laetitia Reynaud, Vice-présidente du Comité, Lauriane Kolly, Secrétaire, Emilie Cassard, Caissière, Delphine Maradan, Membre, Pauline Nussbaumer, Membre.

Au niveau de la Commission de Musique, Matthias Schwaller a décidé de quitter le navire après 5 années passées à l'AFJM. L'AFJM le remerciera dignement lors de la prochaine assemblée.

Pour remplacer le poste de Matthias, le comité a nommé Kerstin Schnyder.

La situation de la Commission de Musique est la suivante : Christophe Broillet, Président de la Commission de Musique, Kerstin Schnyder, Vice-président de la Commission de Musique, Sébastien Bard, Secrétaire, Charlotte Buisson-Rieux, Membre, Aymeric Pasquier, Membre et responsable percussion, Thibault Roubaty, Membre et responsable tambours.

15. Nomination de membres d'honneur

Aux vues de la situation actuelle, le comité de l'AFJM propose de nommer les futurs membres d'honneurs lors de la prochaine assemblée, en novembre 2021.

16. Propositions des membres

Le Comité n'a reçu aucune proposition écrite des membres.

17. Divers

M. le Président rappelle la possibilité de recevoir des subventions du fond Jeunesse et Musique. Les personnes souhaitant participer à une formation de moniteur J+M peuvent s'informer sur le lien suivant :

<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/sprachen-und-gesellschaft/formation-musicale/bienvenue-au-programme---jeunesse-et-musique--/programme-j-m/ausbildung-j-m-leiterin---zum-j-m-leiter.html>

M. le président et le comité de l'AJFM remercie l'ensemble des sociétés d'avoir participer aux différentes votations en ligne et espère les revoir dans de meilleures conditions à la prochaine assemblée, le 13 novembre 2021 !

Bulle, le 26 août 2021

La secrétaire PV
Delphine Maradan